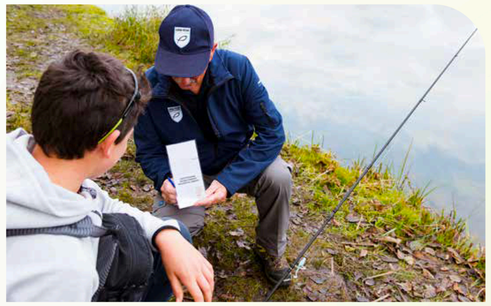
Votre carte de pêche



La carte de pêche

Pour pêcher dans le Pas-de-Calais, vous devez être en possession d'une carte de pêche de l'année en cours.
Vous devez avoir sur vous en action de pêche :

- Soit une carte de pêche d'une AAPPMA du Pas-de-Calais
- Soit une carte de pêche interfédérale
- Le carnet de captures d'anguilles (Carnet CERFA à renvoyer à la DREAL Hauts-de-France, 56 Rue Jules Barni, 80000 Amiens, après la fermeture)

Toute personne pêchant sans carte pourra être verbalisée par un agent assermenté au titre de la police de la pêche.

Où acheter une carte de pêche ?



Vous avez quatre possibilités pour vous procurer votre carte de pêche :

- Par internet, sur le site **www.cartedepeche.fr**
- Chez un dépositaire (liste sur **www.peche62.fr**)
- Directement auprès d'une AAPPMA
- À la Maison de la Pêche et de la Nature du Pas-de-Calais

À quoi sert l'argent de votre carte de pêche ?

- **À obtenir les droits de pêche**

L'argent des cartes permet à la Fédération et aux AAPPMA de payer les droits de pêche, sur les domaines publics et privés, pour permettre aux pêcheurs de pratiquer leur loisir.

- **À promouvoir et développer la pratique de la pêche**

L'argent des cartes permet aussi de mettre en place des actions en faveur de la pratique de la pêche. Cela va de l'apprentissage de la pêche aux plus jeunes (animations fédérales et ateliers pêche nature) aux aménagements des parcours et à la mise en place d'outils de promotion (signalétiques, guide poissons...) en passant par les empoissonnements de certains parcours.

- **À protéger notre patrimoine naturel piscicole et aquatique**

En prenant une carte de pêche, vous participez au financement des missions d'intérêt général des AAPPMA et de la Fédération : réalisation de travaux d'entretien, de restauration écologique, de protection des espèces piscicoles.

- La cotisation d'adhésion permet également de **garantir le fonctionnement d'un réseau d'informations, d'animations, de surveillance et d'éducation à l'environnement.**

Les différentes cartes de pêche

Il existe 7 cartes de pêche pour répondre au mieux à votre pratique :

Carte Interfédérale* Vous souhaitez pêcher les parcours réciprocitaires URNE, CHI, EGHO, il vous faut la carte interfédérale.

Carte Majeure Vous avez plus de 18 ans (au 1er janvier) et souhaitez pêcher toute l'année, dans le Pas-de-Calais, il vous faut la carte majeure.

Découverte Femme* Pour les femmes, il existe une carte découverte femme avec laquelle vous pouvez pêcher toute l'année à une canne uniquement.

Carte Mineure* Vous avez entre 12 et 18 ans et souhaitez pêcher toute l'année, il vous faut une carte mineure.

Carte Découverte* Vous avez moins de 12 ans (au 1er janvier) et voulez pêcher toute l'année, à une canne uniquement, il vous faut la carte découverte.

Carte Journalière Vous souhaitez pêcher une journée, il vous faut la carte journalière.

Carte Hebdomadaire* Vous souhaitez pêcher pendant 7 jours consécutifs, il vous faut la carte hebdomadaire.

Options Grands Migrateurs Vous souhaitez pêcher la truite de mer ou le saumon atlantique, il vous faut l'option « Grands Migrateurs».

Consultez l'ensemble des tarifs sur :
www.peche62.fr ou sur www.cartedepeche.fr

*Carte pouvant bénéficier de la réciprocité si acquise auprès d'une association réciprocitaire

La Réglementation

La pêche de la carpe de nuit

La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur certains secteurs définis par arrêté préfectoral consultable sur www.peche62.fr. Seule la pêche aux appâts d'origine végétale est autorisée. Dans le but de lutter contre le trafic illicite, le transport de carpes vivantes de plus de 60 cm est interdit et puni d'une amende de 22 500 €. À noter que la nuit, aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée.

La Fédération propose des pêches à la carpe de nuit sur ses plans d'eau fédéraux des Ballastières, de Contes, de Plouvain et d'Eperlecques selon les dates définies dans l'arrêté préfectoral annuel Carpe de nuit. Pour accéder à la pêche à la carpe de nuit sur ces sites, vous devez impérativement vous inscrire via **resa.peche62.fr**

Pêchez plus loin avec la carte interfédérale

Formule la plus économique



De nombreuses associations et fédérations agréées de pêche ont mis en commun leurs territoires pour simplifier les formalités d'adhésion et offrir un territoire de pêche plus vaste : il s'agit de la réciprocité. Grâce à la carte interfédérale, vous pouvez désormais pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE.
Les cartes de pêche «Découverte moins de 12 ans», «Personne mineure», «Découverte Femme» et «Hebdomadaire» bénéficient gratuitement de la réciprocité inter-groupement si la carte de pêche est prise dans une association de pêche en Réciprocité interdépartementale et si leur département d'origine applique le tarif préconisé nationalement.
NB : Les adhérents des AAPPMA réciprocitaires sont tenus de respecter le règlement intérieur des autres AAPPMA réciprocitaires qu'ils fréquentent.

La vente de poissons

Les poissons capturés ne peuvent pas être mis en vente.

Les tailles minimales de capture

La longueur des poissons se mesure du bout de la tête à l'extrémité de la queue. Les poissons doivent être immédiatement remis à l'eau après leur capture si leur longueur est inférieure à la taille minimale autorisée (voir tableau « Les dates et horaires de pêche / Les tailles minimales de capture »).

Où apprendre à pêcher dans le Pas-de-Calais ?

Les initiations et perfectionnements **Gratuit**

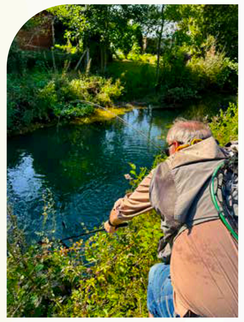
Depuis plusieurs années, la FDAAPPMA 62 met en place une série d'animations, encadrées par des animateurs passionnés de pêche, à travers tout le département. Ces animations sont gratuites et ouvertes à tous. L'ensemble du matériel nécessaire est gracieusement prêté par la Fédération. Pour y participer, il vous suffit de vous inscrire directement en ligne.



Flashez ce QR CODE pour accéder à toutes les dates et liens d'inscription

Ateliers Montage Mouche

Vous souhaitez apprendre à monter votre propre mouche ? Les bénévoles vous guideront pas à pas tous les vendredis du mois de février à la Maison de la Pêche et de la Nature à Arques. Matériel fourni par la Fédération.
Inscription obligatoire.



Les Ateliers Pêche Nature et Clubs de pêche

Les Ateliers Pêche Nature ont pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de leur formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers, du milieu aquatique et de lui-même. Les écoles et clubs de pêche du Pas-de-Calais sont :

Commune	Nom	Contact	Coordonnées
BILLY MONTIGNY	Les Percoteux Billysiens	M. GROCAUT Anthony	aappma.billy-montigny@peche62.fr
BRIMEUX	APN Le Saumon	M. BOUCHART (Président)	06 07 15 54 57
DESVRES	APN de Desvres	M. PINTE (Président)	06 21 29 41 72
NIELLES-LES-BLEQUIN	APN Les Amis de la rivière	M. BRULE (Président)	aappma.nielles-les-blequin@peche62.fr
ST-LAURENT-BLANGY	APN de L'Entente Halieutique du Val de Scarpe	M. MACCARINELLI (Président)	aappma.saint-laurent-blangy@peche62.fr
SAINT-OMER	APN La Concorde	M. VERHAEGHE (Président)	aappma.saint-omer@peche62.fr
SAINT-VENANT	APN Le Brochet Saint-Venantais	M. HONNART (Président)	03 21 02 31 22



Les événements de la Fédération



Le Junior Fishing Tour revient en 2027

Le Junior Fishing Tour connu sous l'acronyme JFT est un espace de rencontre pour les jeunes compétiteurs pêcheurs en herbe. Le Mercredi 28 avril 2027, la Fédération proposera deux manches départementales de pêche au coup à Eperlecques. Un concours convivial destiné au moins de 18 ans pour tester ses performances en toute simplicité. Plus d'infos sur **www.peche62.fr** et **https://juniorfishingtour.fr**

La Fête de la Pêche **Rejoignez-nous !**

Dimanche 6 juin 2027 : découvrez la pêche en famille auprès de pêcheurs passionnés ! Grâce à la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais et aux associations locales de pêche et de protection du milieu aquatique, petits et grands pourront non seulement s'initier à ce loisir de pleine nature au bord de leur rivière ou d'un plan d'eau mais aussi comprendre l'eau et les espèces qui la peuplent. La Fédération sera quant à elle présente sur un village Pêche et Nature à Arques. Ne manquez pas cet événement ! Pour connaître tous les lieux d'animations, rdv sur : **www.peche62.fr**
Rappel, la pêche est exceptionnellement gratuite chaque premier dimanche du mois de juin uniquement dans le cadre d'une animation pêche proposée par une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) et relayée par la Fédération.

Informations utiles

Un contrat d'assurance

Un contrat d'assurance « responsabilité civile, invalidité, décès » a été souscrit pour la FDAAPPMA62. Les garanties concernent tous les porteurs d'une carte de pêche du Pas-de-Calais lorsqu'ils sont en action de pêche ou accomplissent bénévolement des travaux piscicoles, décidés par leur AAPPMA ou par la Fédération.

Les numéros utiles en cas de pollution

OFB : 03 21 83 20 44 • La gendarmerie ou la police locale • Votre AAPPMA • La Fédération : 03 91 92 02 03

Si vous constatez une pollution, soyez réactif. Si vous êtes mis en relation avec une messagerie, n'hésitez pas à laisser un message vocal, et appelez les différentes structures mentionnées, jusqu'à parler à une personne susceptible de se déplacer afin de constater la pollution.

Zoom sur...

No Kill : Tout comme l'an passé, plusieurs cours d'eau sont placés en 2027 en no kill préfectoral. Ainsi sur les rivières concernées (l'Aa, la Hem, la Ternoise, la Liane, le Wimereux, le Bras de Brosne, la Laquette, la Scarpe rivière, la Slack, la Clarence, la Lawe et leurs affluents et sous affluents), la truite fario devra obligatoirement être remise à l'eau. Cette décision fait suite aux diverses pressions exercées sur le milieu ces dernières années, notamment les pollutions à répétition et les dérèglements climatiques. Cette mesure est temporaire. Merci de consulter l'arrêté pêche annuel pour obtenir la liste exhaustive des sites concernés.

Carte interactive Géopêche : Les parcours ouverts à la pêche dans le Pas-de-Calais sont désormais disponibles sur **www.geopeche.com** Cette application est une carte interactive, gratuite, accessible à tous, de votre ordinateur, de votre smartphone, de votre tablette, incluant toutes les rivières et plans d'eau d'un département ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche de loisir.



resa.peche62.fr

La Fédération a le plaisir de lancer une nouvelle plateforme de réservation en ligne pour ses parcours de pêche à la carpe de nuit et parcours mouche. Désormais, pour réaliser votre réservation pour une ou plusieurs nuits d'affilée sur un parcours de pêche fédéral (Ballastières, Eperlecques, Plouvain et Contes), il suffira de vous inscrire gratuitement via le site **resa.peche62.fr.** Accessible 24h/24, elle vous permet de gérer vos réservation et de la modifier à tout instant pour une mise à jour des parcours en direct.

Les parcours fédéraux

Parcours no kill



Tous les parcours fédéraux y compris les étangs de 2e catégorie sont des parcours classés no kill. La pêche au vif, au mort manié ou au mort posé y est interdite.

Deux parcours no kill à la Mouche

La Fédération vous propose deux parcours no kill à la mouche : la Créquoise à Offin, Loison-sur-Créquoise et Beaurainville et puis la Course à Beussent. Sur le parcours de Beussent, le nombre de pêcheurs est limité à trois par jour. Les pêcheurs sont priés de s'inscrire via la plateforme de reservation **resa.peche62.fr**

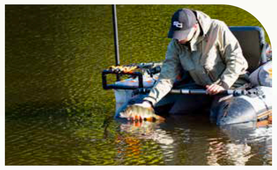
Sept parcours no kill toutes techniques

La Fédération de pêche du Pas-de-Calais ouvre sept parcours fédéraux no kill à toutes les techniques de pêche, hameçon simple obligatoire par arrêté préfectoral. Rendez-vous sur les parcours de Bruay-la-Buissière, Delettes, Esquerdes, Frévent, Wizernes, Merck-Saint-Liévin et Maresquel.
Plus d'infos sur **www.peche62.fr**

Pêche en Float Tube

Depuis Mai 2019, les Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ont travaillé de concert pour légaliser cette pratique sur plusieurs voies d'eau des Voies Navigables de France. Plusieurs parcours sont désormais ouverts à cette pratique. Merci de flasher le Qr code pour y accéder.

Les étangs fédéraux de Contes, d'Eperlecques, des Ballastières et désormais le Lac Bleu à Roeux (sur réservation uniquement pour ce dernier parcours) sont praticables au float tube sous certaines conditions (calendrier à respecter). Plus d'informations sur la réglementation de la pêche en float tube dans le Pas-de-Calais sur **www.peche62.fr**



Les dates et horaires de pêche / Les tailles minimales de capture

Les dates d'ouverture et tailles minimales de capture

Espèces	Période de Pêche – Cours d'eau de 1re catégorie	Période de Pêche – Cours d'eau de 2e catégorie	Taille minimale de capture	Nombre de captures
Brochet	Du 13 mars au 19 septembre 2027 – Remise à l'eau obligatoire du brochet du 13 mars au 23 avril 2027	Du 1er au 31 janvier 2027 ; Du 24 avril au 31 décembre 2027	Prélèvement autorisé entre 60 cm et 80 cm en 2e cat., et à partir de 50 cm pour la 1re cat.	3 carnassiers dont 2 brochets maximum par jour
Sandre	Du 13 mars au 19 septembre 2027	Du 1er au 31 janvier 2027 ; Du 24 avril au 31 décembre 2027 – Remise à l'eau obligatoire des sandres du 24 avril au 13 juin 2027	50 cm	
Ombre commun	Du 15 mai au 19 septembre 2027	Du 15 mai au 31 décembre 2027	30 cm	6 salmonidés par jour dont 2 truites fario maximum
Truite Fario	Du 13 mars au 19 septembre 2027		30 cm	
Truite Arc-en-ciel	Du 13 mars au 19 septembre 2027	Toute l'année	25 cm	
Truite de Mer	Du 24 avril au 31 octobre 2027		60 cm	2 par jour maximum
Saumon atlantique	Pêche interdite		-	-
Anguille	Pêche interdite			
Écrevisse américaine, rouge de louisiane, signal ou du pacifique et tous poissons non mentionnés ci-dessus	Du 13 mars au 19 septembre 2027	Toute l'année		
Écrevisses (pattes rouges, pattes blanches, pattes grêle et des torrents), anguille argentée (et autres < 12cm), grande alose, alose feinte, lamproie marine et fluviale	Pêche interdite			

Les heures légales de pêche

La pêche est autorisée une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après son coucher à l'exception de la Truite de Mer dont la pêche peut s'exercer jusqu'à 2h après le coucher du soleil (avec le timbre grands migrateurs) sur les linéaires classés pour la truite de mer (cf arrêté pêche annuel).
Seul un arrêté préfectoral peut autoriser la pêche à la carpe de nuit, mais le poisson doit être remis à l'eau immédiatement.

Zones de pêche partagées

Retrouvez ci-dessous une liste non exhaustive des sites potentiellement adaptés à la pêche pour les personnes à mobilité réduite.

AAPPMA	Nombre de sites	Site précis
Arques	9	2 à l'étang de Beauséjour Nord derrière le camping
		7 à l'étang de Malhôve, passer par la rue de Savoie
		Parking et chemin aménagés jusqu'aux pontons
Beaurainville	1	Marais Beaurain-Château à 200 m de la base de canoë kayak aménagée
Béthune	1	Gare d'eau
Brimeux	3	2 à Brimeux, promenade de la Canche, accès direct aux PMR par la route
		1 à l'étang de Brimeux
Calais	3	Canal de Gulnes (Preville)
Douriez	1	Marais du Haut-Pont et Marais des Fontaines
Ecourt-Saint-Quentin	1	Chemin du Marais
Fédération de Pêche Contes	2	Marais de Contes, étang n°2
Fédération de Pêche Montreuil	1	Domaine public de la Canche, parcours grands migrateurs Rue du Moulin du Bacon - 150 m en aval du parking de la station d'épuration
Fédération de Pêche Aire sur la Lys	1	Étang fédéral des Ballastières d'Aire-sur-la-Lys (côté canal)
Frévent	1	Résidence des Bords de Canche, 26 rue du Général de Gaulle
Hesdin	2	Guisy - Rue de la Rivière - à proximité de l'aire de pique nique
		Bouin-Plumoison : près du camping, en aval du pont
Lillers	1	Étang du Brûle - Rue du Brûle
Mazingarbe	1	Canal d'Aire intérieur de La Bassée, 39 rue Jean Delattre
Montreuil-sur-Mer	2	Sous le Pont Routier Lieu dit : Place du Cormoran
		Allée du Franc Marais - Lieu-dit « La Plage »
Oignies	1	À 10 m du local de pêche sur le site du Bras Mort
Palluel	2	Chemin du marais, face à l'étang du Grand Clair
Renty	1	100 m en aval du pont, accès facile sur parking assuré, rivière en bordure de route communale, possibilité de pêche en fauteuil roulant
Rollancourt	1	Sur l'étang de 2e catégorie
Saint-Laurent-Blangy	1	Étang du Chevalier - Par l'entrée située Jean Jacques Rousseau
Saint-Omer	1	Place du Chrest
Saint-Venant	4	Digue de la Lys (150 m en amont de l'écluse de Saint Venant)
		Boulevard vert, rue d'aire (sur le Malmeule)
		Au pont d'Aire, rue d'Aire (sur le Guarbecque)
		Rue Jean Moulin (sur la Busnes)

Liste des plans d'eau du département

∂	Communes	AAPPMA	Étang
A ☆	**Aire sur la Lys**	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	Étangs des Ballastières
B	**Arques**	L'Union Arquoise	Étang de Batavia
C	**Arques**	L'Union Arquoise	Étang de Beauséjour
D	**Arques**	L'Union Arquoise	Étang de Malhove
E	**Aubin Saint Vaast**	Les Pêcheurs Hesdinois	Étang communal du Planty
F	**Béthune**	Les Percots Béthunois	La gare d'eau de Béthune
G	**Billy Montigny**	Les Percoteux Billysiens	Marais de Pelves
H	**Brimeux**	Le Saumon de Brimeux	Étang de Brimeux
I	**Calais**	Les Pêcheurs du Calaisis	Le Virval
J	**Calais**	Les Pêcheurs du Calaisis	Lac d'Ardres
K ☆	**Clairmarais**	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	Étang fédéral d'Harchelles
L ☆	**Contes**	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	Étang fédéral de Contes
M	**Courcelles-les-Lens**	La Carpe Courcelloise	Gare d'eau de Courcelles les Lens
N ☆	**Éperlecques**	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	Étang fédéral d'Éperlecques
O	**Écourt-Saint-Quentin**	Les Pêcheurs Réunis	Marais d'Ecourt-Saint-Quentin
P	**Écourt-Saint-Quentin**	Les Pêcheurs Réunis	Marais du Becquerel
Q ☆	**Esquerdes**	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	La Poudrerie
R	**Lillers**	Les Poissons Rouges	Étang Eugène Lemoine
S ☆	**Mont-Bernanchon**	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	Étang fédéral de Mont-Bernanchon
T	**Nesles**	APLV	Les Glaisières
U	**Noyelles sous Lens**	Les Pêcheurs Noyellois	Étang du 14 juillet
V	**Noyelles sous Lens**	Les Pêcheurs Noyellois	Étang des Boclets
W ☆	**Oisy-Le-Verger**	La Roche Dorée	Étang communal - Lots n°1 et 2
X	**Palluel**	L'Amicale des Pêcheurs de Palluel	Étang du Grand Clair
Y ☆	**Plouvain**	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	Étang fédéral de Pouvain
Z	**Roeux**	Les Percots de la Scarpe	Marais communaux
AA	**Rollancourt**	Les Amis de la Truite	Étang de Rollancourt
BB	**Saint-Laurent Blangy**	Entente Halieutique du Val de Scarpe	Les étangs du Chevalier et d'Immercourt
CC	**Saint-Omer**	La Concorde	Étang du Romelaëre
DD	**Saint-Venant**	Le Brochet Saint-Venantais de Saint-Venant	Étang communal
EE ☆	**Maintenay**	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	Étang communal
FF ☆	**Marck en calaisis**	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	Les Dryades
GG ☆	**Rœux**	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais	Lac Bleu (sur réservation)

Les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes

Le poisson-chat, la perche soleil, le pseudorasbora ainsi que l'écrevisse américaine sont des espèces exotiques envahissantes et ne doivent en aucun cas être remises à l'eau. Elles doivent être transportées mortes et leur introduction est interdite. Il est donc strictement interdit de les utiliser pour la pêche en tant qu'appâts morts ou vivants.


Poisson-chat


Perche soleil


Pseudorasbora


Écrevisse américaine


Gobie à taches noires

Le gobie à taches noires : espèce susceptible de causer des désordres biologiques

Cette espèce, originaire d'Europe de l'Est, est connue en France depuis le début des années 2010. Le gobie à taches noires présente une forte dynamique et montre un caractère invasif. Avec un régime essentiellement carnivore (invertébrés, alevins, œufs,…), cette espèce est caractérisée par une tache noire sur la première nageoire dorsale. Il n'est pas à confondre avec le chabot, espèce autochtone de notre département.
Cf arrêté préfectoral annuel : il est interdit de remettre à l'eau le gobie à taches noires, de les transporter et de les mettre comme appâts.



Tourisme pêche

Une partie de pêche sur la Ternoise… et pourquoi pas ?

Grâce à la mise en commun des parcours de pêche (appelée réciprocité) de plusieurs associations de pêche sur la Ternoise, vous avez la possibilité de pêcher librement sur 37 km de berges. Réputées pour leurs parcours de 1re catégorie, riches en salmonidés issus de la reproduction naturelle et en grands migrateurs (truites de mer), vous aurez tout le loisir de vous épanouir à travers différentes techniques telles que la pêche à la mouche, la pêche aux leurres, la pêche au toc… Pour une journée, un week-end ou toute une semaine, la pêche d'aujourd'hui s'adapte à toutes vos envies !

Retrouvez le projet Pêche en Ternoise sur facebook « pecherenriviere »

Les hébergements labellisés « pêche »

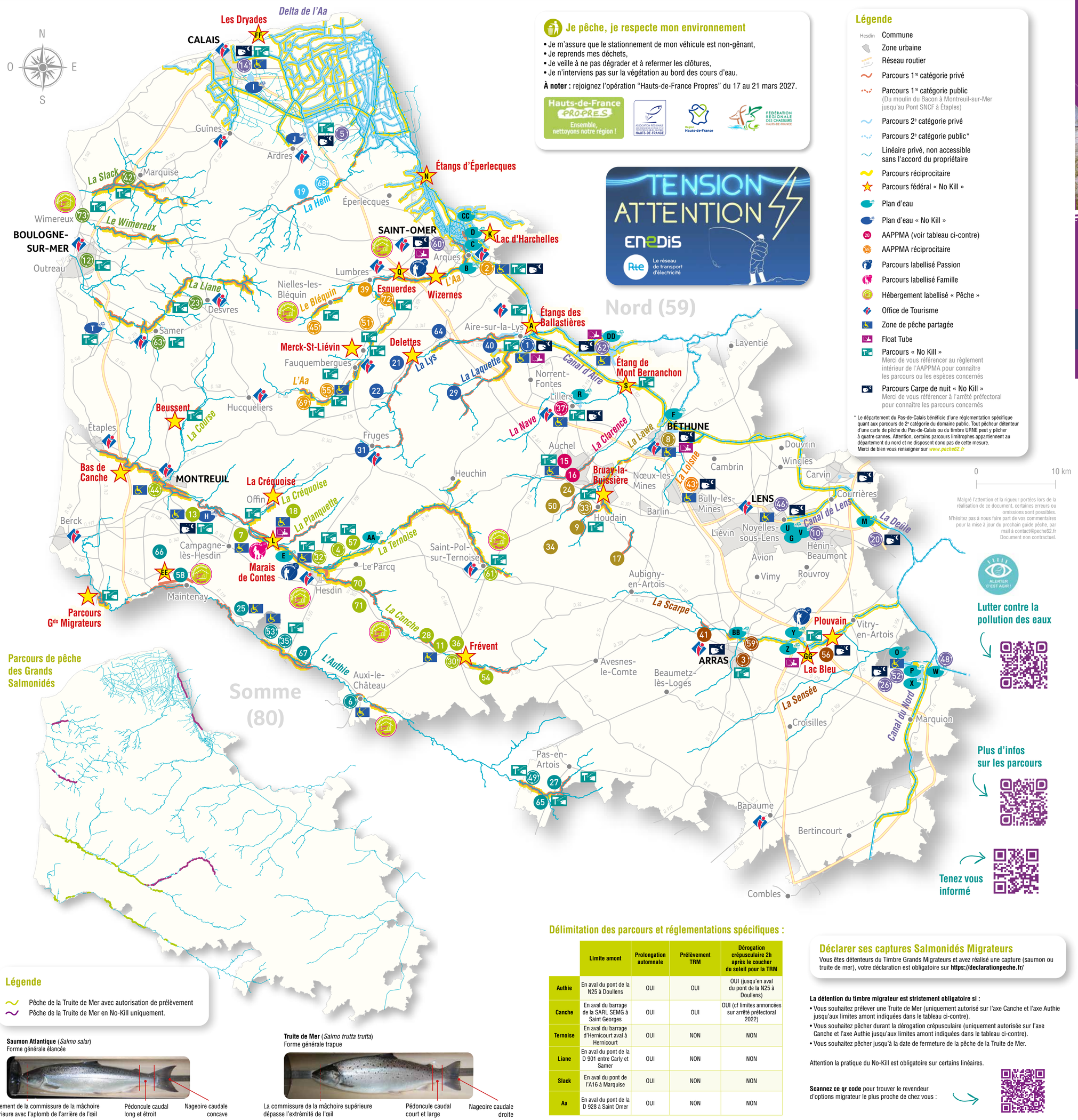
Pour favoriser l'accueil des pêcheurs et proposer des services adaptés à leur pratique, un label et une charte de qualité ont été élaborés par la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF). Cette charte est déclinée au niveau départemental par la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. L'hébergement en mesure d'accueillir le pêcheur répond à différents critères d'accueil, de services (location de matériel, paniers repas...) et d'accessibilité à la pratique (vente de cartes de pêche sur place et, nouveau, grâce à la participation financière de l'Europe et de la Région Hauts-de-France : prêt gratuit de matériel de pêche pour certains). Retrouvez ci-dessous la liste des hébergements labellisés.

Commune	Structure	Type	Adresse	Tél. / Email / Site internet
Auxi-le-Chateau	Au Vert de l'Authie	Camping****	22 Rue Principale, 62390 Beauvoir-Wavans	03 21 04 00 67
Gauchin-Verloingt	Le Manoir du Loubarré	Chambres d'hôte - Gîte	550, rue des Montifaux 62130 Gauchin-Verloingt	03 21 03 05 05 mcvion.loubarre@wanadoo.fr www.loubarre.com
Gouy-Saint-André	Le Clos de la Prairie	Hôtel de Charme	17, rue de Saint-Rémy 62870 Gouy-Saint-André	03 21 90 39 58 contact@leclosdelaprairie.com www.leclosdelaprairie.com/
Hesdin	Hypnos	Hôtel	22, rue d'Arras 62140 Hesdin	03 21 86 80 21 reservation@hotelhypnos.fr
Huby-St-Leu	Manoir de la Canche	Village Vacances	30, rue Fernand Lemercier, 62140 Huby-Saint-Leu	03 21 06 71 00 www.lemanoirdelacanche.com
Maintenay	Marilou • Elisa	2 gîtes	1, rue du Cantualre 62870 Maintenay	06 09 64 86 73 lesamisdelauthie@gmail.com www.lesamisdelauthie.com
Nielles-les-Bléquin	Le Fol Penser	Gîte	24, rue des Folles Pensées 62380 Blequin	06 98 54 35 54
St-Omer	Chtigîte • Batistin	2 gîtes	42, rue de la poissonnerie 62500 Saint-Omer	03 21 98 37 52 chtigite.flandrin@gmail.com
Teneur	La Verte Colline	Camping	11, rue d'Heuchin, 62134 Teneur	06 33 35 06 89 campinglavertecolline@yahoo.fr www.campinglavertecolline.com
Wail	Les Nuits Célestines	Gîte	1 Rue de Quatrevaux, 62770 Wail	06 69 32 08 74 les.nuits.celestines@gmail.com
Wimereux	Le Major	Gîte	534, route de Conteville 62142 Belle et Houllefort	06 08 74 21 83 www.fermemionet.com

Réservez votre location de vacances dans le Pas-de-Calais sur www.resa62.com



Les parcours de pêche du Pas-de-Calais



Je pêche, je respecte mon environnement

- Je m'assure que le stationnement de mon véhicule est non-gênant,
- Je reprends mes déchets,
- Je veille à ne pas dégrader et à refermer les clôtures,
- Je n'interviens pas sur la végétation au bord des cours d'eau.

À noter : rejoignez l'opération "Hauts-de-France Propres" du 17 au 21 mars 2027.

Hauts-de-France PROPRES — Ensemble, nettoyons notre région !

TENSION ATTENTION
ENEDIS
Le réseau de transport d'électricité

Légende

- Hesdin — Commune
- Zone urbaine
- Réseau routier
- Parcours 1re catégorie privé
- Parcours 1re catégorie public (Du moulin du Bacon à Montreuil-sur-Mer jusqu'au Pont SNCF à Étaples)
- Parcours 2e catégorie privé
- Parcours 2e catégorie public*
- Linéaire privé, non accessible sans l'accord du propriétaire
- Parcours réciprocitaire
- Parcours fédéral « No Kill »
- Plan d'eau
- Plan d'eau « No Kill »
- AAPPMA (voir tableau ci-contre)
- AAPPMA réciprocitaire
- Parcours labellisé Passion
- Parcours labellisé Famille
- Hébergement labellisé « Pêche »
- Office de Tourisme
- Zone de pêche partagée
- Float Tube
- Parcours « No Kill » — Merci de vous référencer au règlement intérieur de l'AAPPMA pour connaître les parcours ou les espèces concernés
- Parcours Carpe de nuit « No Kill » — Merci de vous référencer à l'arrêté préfectoral pour connaître les parcours concernés

* Le département du Pas-de-Calais bénéficie d'une réglementation spécifique quant aux parcours de 2e catégorie du domaine public. Tout pêcheur détenteur d'une carte de pêche du Pas-de-Calais ou du timbre URNE peut y pêcher à quatre cannes. Attention, certains parcours limitrophes appartiennent au département du nord et ne disposent donc pas de cette mesure.
Merci de bien vous renseigner sur *www.peche62.fr*

Malgré l'attention et la rigueur portées lors de la réalisation de ce document, certaines erreurs ou omissions sont possibles.
N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires pour la mise à jour du prochain guide pêche, par mail à contact@peche62.fr
Document non contractuel.

Lutter contre la pollution des eaux

Plus d'infos sur les parcours

Tenez vous informé

Parcours de pêche des Grands Salmonidés

Légende

- Pêche de la Truite de Mer avec autorisation de prélèvement
- Pêche de la Truite de Mer en No-Kill uniquement.

Saumon Atlantique (*Salmo salar*)
Forme générale élancée

Alignement de la commissure de la mâchoire supérieure avec l'aplomb de l'arrière de l'œil — Pédoncule caudal long et étroit — Nageoire caudale concave

Truite de Mer (*Salmo trutta trutta*)
Forme générale trapue

La commissure de la mâchoire supérieure dépasse l'extrémité de l'œil — Pédoncule caudal court et large — Nageoire caudale droite

Délimitation des parcours et réglementations spécifiques :

	Limite amont	Prolongation automnale	Prélèvement TRM	Dérogation crépusculaire 2h après le coucher du soleil pour la TRM
Authie	En aval du pont de la N25 à Doullens	OUI	OUI	OUI (jusqu'en aval du pont de la N25 à Doullens)
Canche	En aval du barrage de la SARL SEMG à Saint Georges	OUI	OUI	OUI (cf limites annoncées sur arrêté préfectoral 2022)
Ternoise	En aval du barrage d'Hernicourt aval à Hernicourt	OUI	NON	NON
Liane	En aval du pont de la D 901 entre Carly et Samer	OUI	NON	NON
Slack	En aval du pont de l'A16 à Marquise	OUI	NON	NON
Aa	En aval du pont de la D 928 à Saint Omer	OUI	NON	NON

Déclarer ses captures Salmonidés Migrateurs

Vous êtes détenteurs du Timbre Grands Migrateurs et avez réalisé une capture (saumon ou truite de mer), votre déclaration est obligatoire sur **https://declarationpeche.fr/**

La détention du timbre migrateur est strictement obligatoire si :

- Vous souhaitez prélever une Truite de Mer (uniquement autorisé sur l'axe Canche et l'axe Authie jusqu'aux limites amont indiquées dans le tableau ci-contre).
- Vous souhaitez pêcher durant la dérogation crépusculaire (uniquement autorisée sur l'axe Canche et l'axe Authie jusqu'aux limites amont indiquées dans le tableau ci-contre).
- Vous souhaitez pêcher jusqu'à la date de fermeture de la pêche de la Truite de Mer.

Attention la pratique du No-Kill est obligatoire sur certains linéaires.

Scannez ce qr code pour trouver le revendeur d'options migrateur le plus proche de chez vous :

Maison de la Pêche et de la Nature du Pas-de-Calais

"L'outil d'information et de sensibilisation de la Fédération"

Pour tout complément d'information sur la FDAAPPMA 62 ou les activités qu'elle propose, la Maison de la Pêche et de la Nature, située rue des Alpes à Arques, est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Attention, locaux fermés au public le vendredi après-midi.



Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Maison de la Pêche et de la Nature
Rue des Alpes • 62510 ARQUES
Tél. 03 91 92 02 03
contact@peche62.fr
peche62
www.peche62.fr

Pas-de-Calais Mon Département
Ce document a été édité avec la participation financière du Conseil Départemental du Pas-de-Calais

La liste des AAPPMA

Les AAPPMA réciprocitaires

N°	Commune	AAPPMA	E-mail	Site internet
1	Aire-sur-la-Lys	La Fine Gaule	aappma.aire-sur-la-lys@peche62.fr	
2	Arques	L'Union Arquoise	aappma.arques@peche62.fr	
3	Arras	Les Francs Pêcheurs	aappma.areas@peche62.fr	
4	Auchy-les-Hesdin	L'Alciaquoise	aappma.auchy-les-hesdin@peche62.fr	
5	Audruicq	Les Babillards	aappma.audruicq@peche62.fr	
6	Auxi-le-Château	La Truite Auxiloise	aappma.auxi-le-chateau@peche62.fr	
8	Béthune	Les Percots Béthunois	aappma.bethune@peche62.fr	
10	Billy-Montigny	Les Perceteux Billysiens	aappma.billy-montigny@peche62.fr	
12	Boulogne-sur-Mer	APLB	aappma.boulogne-sur-mer@peche62.fr	
14	Calais	Les Pêcheurs du Calaisis	aappma.calais@peche62.fr	
20	Courcelles-les-Lens	La Carpe Courcelloise	aappma.courcelles-les-lens@peche62.fr	
23	Desvres	AAPPMA de Desvres et environs	aappma.desvres@peche62.fr	www.peche-desvres.fr
26	Ecourt-Saint-Quentin	Les Pêcheurs Réunis	aappma.ecourt-saint-quentin@peche62.fr	
30	Frévent	AAPPMA de Frévent-Bouret	aappma.frevent@peche62.fr	
32	Hesdin	Les Pêcheurs Hesdinois	aappma.hesdin@peche62.fr	
33	Houdain	La Truite Houdinoise	aappma.houdain@peche62.fr	
35	Labroye Le Boisle	La Truite de Labroye Le Boisle	aappma.labroye-le-boisle@peche62.fr	
37	Lillers	Les Poissons Rouges Lillerois	aappma.lillers@peche62.fr	
42	Marquise	Association des Pêcheurs du Canton de Marquise	aappma.marquise@peche62.fr	http://norbert.kosmalski.free.fr/
43	Mazingarbe	L'Ablette Brebisienne	aappma.mazingarbe@peche62.fr	
44	Montreuil-sur-Mer	Les Pêcheurs du Montreuillois	aappma.montreuil-sur-mer@peche62.fr	
45	Nielles-les-Bléquin	Les Amis de la Rivière	aappma.nielles-les-blequin@peche62.fr	
46	Noyelles-sous-Lens	Les Pêcheurs Noyellois	aappma.noyelles-sous-lens@peche62.fr	
48	Oisy-le-Verger	La Roche Dorée	aappma.oisy-le-verger@peche62.fr	
49	Orville	La Gaule du Bas Canton d'Orville	aappma.orville@peche62.fr	
51	Ouve Wirquin	La Saumonée	aappma.ouve-wirquin@peche62.fr	
52	Palluel	L'Amicale des Pêcheurs de Palluel	aappma.palluel@peche62.fr	
53	Raye-sur-Authie	Les Pêcheurs de Raye-sur-Authie	aappma.raye-sur-authie@peche62.fr	
55	Renty-Fauquembergues	AAPPMA de Renty Fauquembergues	aappma.renty-fauquembergues@peche62.fr	
59	Saint-Laurent-Blangy	L'Entente Halieutique du Val de Scarpe	aappma.saint-laurent-blangy@peche62.fr	
60	Saint-Omer	La Concorde	aappma.saint-omer@peche62.fr	laconcorde62.fr
61	Saint-Pol-Sur-Ternoise	La Gaule Populaire	aappma.saint-pol-sur-ternoise@peche62.fr	
62	Saint-Venant	Le Brochet Saint-Venantais	aappma.saint-venant@peche62.fr	
63	Samer	APVL	aappma.samer@peche62.fr	
68	Tournehem-sur-la-Hem	Les Pêcheurs de Tournehem	aappma.tournehem-sur-la-hem@peche62.fr	
69	Verchocq-Rumilly	AAPPMA de Verchocq-Rumilly	aappma.verchocq-rumilly@peche62.fr	
72	Wavrans-sur-l'Aa	La Saumonaise	aappma.wavrans-sur-l-aa@peche62.fr	
73	Wimereux	AAPPMA de Wimereux	aappma.wimereux@peche62.fr	

Les AAPPMA non réciprocitaires

N°	Commune	AAPPMA	E-mail	Site internet
7	Beaurainville	La Gaule Beaurainvilloise	aappma.beaurainville@peche62.fr	
9	Beugin	La Volante	aappma.beugin@peche62.fr	
11	Boubers-Sur-Canche	AAPPMA de Boubers-sur-Canche	aappma.boubers-sur-Canche@peche62.fr	
13	Brimeux	Le Saumon de Brimeux	aappma.brimeux@peche62.fr	
15	Calonne-Ricouart	La Truite Minière	aappma.calonne-ricouart@peche62.fr	
16	Camblain-Châtelain	La Camblinoise	aappma.camblain-chatelain@peche62.fr	
17	Caucourt	La Truite du Gué	aappma.caucourt@peche62.fr	
18	Cavron-Saint-Martin	La Planquette	aappma.cavron-saint-martin@peche62.fr	
19	Clerques	Les Pêcheurs de Clerques	aappma.clerques@peche62.fr	
21	Coyecques	La Coyecquoise	aappma.coyecques@peche62.fr	
22	Dennebroeucq	La Prévoyante	aappma.dennebroeucq@peche62.fr	
24	Divion	La Truite Divionnaise	aappma.divion@peche62.fr	
25	Douriez	L'Entente de l'Authie	aappma.douriez@peche62.fr	
27	Famechon	AAPPMA de Famechon	aappma.famechon@peche62.fr	
28	Fillièvres	Les Pêcheurs à la ligne de Fillièvres	aappma.fillievres@peche62.fr	
29	Fléchin	L'Entente Fléchinoise	aappma.flechin@peche62.fr	
31	Fruges	La Gaule Populaire Frugeoise	aappma.fruges@peche62.fr	
34	La Comté	L'arc-en-ciel	aappma.la-comte@peche62.fr	
36	Ligny-Sur-Canche	Les Amis de la Gaule	aappma.ligny-sur-canche@peche62.fr	
39	Lumbres	La Truite Lumbroise	aappma.lumbres@peche62.fr	
40	Mametz	La Truite Mametzienne	aappma.mametz@peche62.fr	
41	Maroeuil	Les Francs Pêcheurs Maroeuillois	aappma.maroeuil@peche62.fr	
50	Ourton	AAPPMA d'Ourton	aappma.ourton@peche62.fr	
54	Rebreuviette	Les Amis de la Canche	aappma.rebreuviette@peche62.fr	
56	Roeux	Les Percots de la Scarpe	aappma.roeux@peche62.fr	
57	Rollancourt	Les Amis de la Truite	aappma.rollancourt@peche62.fr	
58	Roussent	AAPPMA de Roussent	aappma.roussent@peche62.fr	
64	Thérouanne	La Gaule Thérouannaise	aappma.therouanne@peche62.fr	
65	Thièvres	Les Francs Pêcheurs de Thièvres	aappma.thievres@peche62.fr	
66	Tigny-Noyelle	Société de Pêche de Tigny-Noyelle	aappma.tigny-noyelle@peche62.fr	
67	Tollent	Les Pêcheurs Réunis de Tollent	aappma.tollent@peche62.fr	
70	Vieil-Hesdin	AAPPMA de Vieil-Hesdin	aappma.vieil-hesdin@peche62.fr	
71	Wail	Société de Pêche de Wail	aappma.wail@peche62.fr	